

Le Courrier du Snalc-Créteil

N°4. Décembre 1994 .12F. ISSN 1256-6616

Syndicat National des Lycées et Collèges. Section de l'Académie de Créteil
19 chemin de Chelles 77410 Claye-Souilly. Bulletin Académique Trimestriel

Pour remplir votre
Demande de

MUTATION

Barres Académiques
en page 4

Barème 95 en page 6

Fiche Syndicale page 5

.....

Permanence du SNALC

**Mercredi 7 décembre
de 13H30 à 17H
au Lycée Schweitzer
11, rue V. Lefebvre
93340 Le Raincy**

Stagiaires IUFM

Bilan de la rentrée

Nos articles en page 3

.....

Dossiers de 1ères Affectations

**Pour vous aider à remplir
votre demande, lisez nos
conseils en page 4**

Encore une rentrée difficile!

Une bonne rentrée... nous dit le Ministre

Nous voici rassurés, le ministre vient de parler et tout va pour le mieux dans l'Education nationale.

Mais de qui se moque-t-on ? Des professeurs, des élèves et des parents d'élèves.

Un mouvement académique difficile, des professeurs ne sont pas affectés dans la discipline de leur concours de recrutement, d'autres sont obligés d'enseigner dans plusieurs établissements et de jeunes collègues sont affectés dans des établissements difficiles malgré les promesses ministérielles. Quant aux Maîtres Auxiliaires, beaucoup n'avaient pas retrouvé d'affectation à la rentrée scolaire. Il est particulièrement indécent de remercier de la sorte, ceux d'entre eux qui ont dispensé un enseignement de qualité, parfois pendant de nombreuses années.

Les conditions de travail des professeurs se dégradent de plus en plus. En Seine-St-Denis les mouvements de grève se multiplient. Les collègues qui ont à subir quotidiennement des phénomènes de délinquance, comme dans les collèges J Zay de Bondy et Descartes du Blanc-Mesnil ont fait ainsi savoir au

Recteur et à l'Inspecteur d'Académie qu'une telle situation n'était plus tolérable. Depuis des années, le Snalc a demandé que la sécurité de chacun soit assurée dans ces établissements et que des surveillants supplémentaires soient immédiatement recrutés. Beaucoup trop de collèges travaillent dans des conditions précaires. Tout ceci est inadmissible!

Quant au collège unique de M Haby, il sera maintenu. Chacun en mesure les effets pervers, mais on continue, et cela en dépit des promesses qui avaient été faites. Sans rétablir les filières que chacun s'accorde à repousser, il serait judicieux de différencier les cursus et de créer les conditions indispensables à la réussite scolaire. Il faut réfléchir à une véritable réforme du collège.

Quant aux lycées, toujours davantage d'élèves... Il faut à tout prix atteindre les fameux 80% même si l'on doit dans ce but rendre la tâche des professeurs de plus en plus lourde. Il n'est pas rare de voir des classes approchant les 40 élèves, même dans des groupes de langue. Nos collègues rencontrent un nombre de plus en plus grand

d'élèves incapables de suivre l'enseignement dispensé au lycée et qui créent des problèmes dans la vie des établissements. Nous rappelons encore une fois que le Snalc exige que les propositions des Conseils de Classe en matière d'orientation soient suivies d'application. Nous voyons chaque jour des élèves en situation d'échec parce qu'ils ont été admis dans une classe supérieure ou dans une section contre l'avis du Conseil de Classe.

Que de sacrifices et d'efforts demandés aux seuls professeurs! Et pour quel résultat? Nous voyons trop souvent ces élèves quitter le lycée pour l'ANPE. Il serait temps d'être sérieux et de penser à l'apprentissage.

Quant aux universités, elles sont saturées, elles ne peuvent plus accueillir les étudiants, et nombreuses sont les formations qui ne conduisent qu'au chômage.

M le Ministre, il faut vous mettre à l'ouvrage, et proposer une refonte complète du système éducatif français. Une éducation de la réussite et non plus de l'échec. N. Rebmann

La position du Snalc **L'affaire du foulard islamique**

Le Snalc est attaché au principe de laïcité dans les établissements scolaires relevant de l'Education nationale.

Il ne comprend pas la publicité outrancière faite par les médias à ce problème spécifique.

Il rappelle la nécessaire réserve de chacun dans la vie en collectivité, le respect de l'autre et de ses opinions. C'est pourquoi le Snalc a toujours défendu le principe de la neutralité politique et religieuse de l'enseignement public.

En conséquence, il demande l'application de la circulaire Bayrou et par suite l'inscription au règlement intérieur des lycées et collèges du paragraphe proposé par la circulaire:

"Le port par les élèves de signes discrets, manifestant leur attachement personnel à des convictions notamment religieuses, est admis dans les établissements. Mais les signes ostentatoires, qui constituent en eux-mêmes des éléments de prosélytisme ou de discrimination, sont interdits. Sont interdits aussi les attitudes provocatrices, les manquements aux obligations d'assiduité et de sécurité, les comportements

Congrès Académique Extraordinaire

REVISION DES STATUTS DU SNALC

**LE LUNDI 9 JANVIER 94
DE 14H30 à 17H**

**AU LYCEE GEORGE SAND
Route de Corbeil**

77350 LE MEE SUR SEINE

**Congrès ouvert à tous les
adhérents à jour de cotisation**

Si vous avez cours le 9 Janvier,
demandez nous une autorisation
d'absence au 60 27 94 89.

susceptibles de constituer des pressions sur d'autres élèves, de perturber le déroulement des activités d'enseignement ou de troubler l'ordre dans l'établissement."

Nous demandons que l'inscription de ce texte soit voté par les Conseils d'Administration des Lycées et Collèges et que les responsables de ces établissements le fassent respecter. Nous attendons sur ce point une attitude ferme et résolue du gouvernement qui ne doit pas laisser les professeurs et les chefs d'établissement supporter seuls le poids de telles décisions.

LE BUREAU ACADEMIQUE DU SNALC.

Snalc-Créteil

Bulletin d'Adhésion

Nom:..... Prénom:..... Tél:..... Né(e) le:.....
Situation de Famille:..... Grade:..... Echelon:..... Depuis le:.....
Discipline:..... Poste fixe- En DR -TA-TR -Stagiaire IUFM-PLC2-PLC1
Etablissement:..... (Rayer les mentions inutiles)
Adresse personnelle :

Bien que nationale, votre cotisation au Syndicat National des Lycées et Collèges SNALC-CSEN est à envoyer à notre trésorier académique M Pierre Cantin au SNALC-Créteil BP 48 77680 Roissy en Brie. Vous pouvez étaler votre versement sur 3 mois en envoyant trois chèques du tiers de la cotisation. Cotisation des stagiaires IUFM: PLC2 450F / PLC1 allocataires 300F / PLC1 non-allocataires 200F.

La cotisation comprend un abonnement d'un an au Courrier du Snalc-Créteil (Prix au Numéro 12 F, Abonnement 1 an: 40 F)

Cotisations pour l'année scolaire 94-95

ECHELONS:	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Agrégés	660F	696F	760F	783F	820F	850F	907F	936F	936F	962F	962F
Agrégés Hors Classe	907F	936F	936F	962F	962F	962F	-	-	-	-	-
Certifiés Prof EPS	450F	581F	581F	660F	696F	696F	760F	783F	820F	850F	907F
Certifiés Hors Classe	760F	820F	850F	907F	936F	936F	-	-	-	-	-
AE,Ch Ens EPS	537F	560F	560F	581F	581F	660F	696F	696F	760F	783F	783F
PEGC	537F	560F	560F	581F	581F	660F	696F	696F	696F	760F	783F
PEGC Hors Classe	696F	760F	783F	820F	850F	907F	-	-	-	-	-
MA	537F	560F	560F	581F	581F	660F	660F	696F	-	-	-

Stagiaires PLC2 de l'IUFM de Créteil

AVEC LE SNALC, EXIGEZ UNE VÉRITABLE FORMATION PROFESSIONNELLE

AFFECTATIONS EN STAGE

Comme chaque année, Le Snalc a participé activement au Groupe de Travail pour l'affectation en stage de responsabilité des stagiaires IUFM: seuls les élus SNALC et ceux du SNES ont proposé des améliorations d'affectations. FO est resté totalement muet, Le SGEN a carrément déserté une demi-journée de réunion.

Tous les stagiaires ayant écrit ou téléphoné au SNALC avant cette réunion ont obtenu leur premier voeu ou l'affectation la plus proche possible de ce premier voeu, et ont été prévenu immédiatement, dès la fin de la réunion.

L'IUFM a évité, autant que possible, mais pas totalement des stages au fin fond de la Seine-et-Marne. A déplorer aussi de trop nombreux cas où le conseiller pédagogique n'est pas présent dans l'établissement (en particulier dans des établissements nouveaux, le Lycée Jehan de Chelles par exemple), ce qui constitue un handicap certain pour les stagiaires.

Rappelons que le SNALC proteste vivement contre l'affectation à temps plein des stagiaires 15/18h: pour le SNALC il est très important que tous les stagiaires sans exception n'effectuent qu'un stage 4/6h. Il est inadmissible que les collègues soient soumis à un horaire 15/18h tout en devant en plus suivre les réunions de formation. J C GOUY

Toujours des Stagiaires en Zone Sensible

Le Snalc a souvent protesté contre l'affectation de stagiaires IUFM dans des établissements sensibles. Le Ministère a reconnu les difficultés que posaient ces établissements pour les professeurs, d'abord il y a trois ans en créant ces zones sensibles puis en prenant publiquement l'engagement de ne plus y affecter les débutants. Nous avons souvent rencontré des stagiaires découragés par ces affectations, certains d'entre

eux n'ont pu tirer aucun profit de leur année de stage, d'autres ont échoué à leur épreuve pédagogique de fin d'année.

Un tel gâchis n'est pas acceptable, on ne doit plus condamner à un échec certain de jeunes collègues sans expérience. L'année de stage doit être une année de formation professionnelle.

Le Ministère s'est engagé à donner des instructions pour qu'il n'en soit plus ainsi l'année prochaine, nous attendons de voir. Mais pourquoi n'avoir pas pris la décision dès cette année?

Il reste que dans l'académie de Créteil, plus d'une centaine de stagiaires vont faire leur année de formation dans des conditions déplorables et en affrontant des situations que la majorité des professeurs expérimentés n'assument qu'avec difficulté. Merci pour eux, M le Ministre! A. M.

ÉLECTIONS A L'IUFM DE CRÉTEIL

Le 5 décembre, tous les étudiants de l'IUFM de Créteil et par conséquent aussi les professeurs stagiaires, seront appelés à voter pour désigner leurs représentants au sein du Conseil d'Administration et du Conseil Scientifique et Pédagogique de l'IUFM.

Il importe que vous veniez voter. Sans une participation massive des professeurs stagiaires, la voix des PLC2 ne pourra se faire entendre. Sans votre participation, des syndicats souvent très éloignés à la fois de vos problèmes et de vos préoccupations continueront à parler en votre nom.

Trop souvent, nous avons entendu les stagiaires se plaindre avec raison de

Stages en Responsabilité Nombre des Affectations

Département:	77	93	94	Académie
Allemand	9	4	5	18
Anglais	40	31	30	101
Arts Plastiques	9	6	8	23
Biologie	0	4	4	8
CPE	6	6	14	26
Documentation	1	7	9	17
Eco-Gestion	15	26	18	59
EPS	20	17	23	60
Espagnol	17	10	7	34
Histoire-Géographie	41	37	49	127
Lettres Modernes	43	37	28	108
Mathématiques	33	27	38	98
Musique	2	5	8	15
Philosophie	8	6	7	21
Physique	11	12	21	44
Sciences Naturelles	4	2	6	12
SES	8	3	11	22
STI	30	42	19	91
Technologie	4	5	5	14
Totaux	301	287	310	898

la politisation excessive et du manque de pluralisme de leurs représentants au sein de l'IUFM. Vous pouvez aujourd'hui mettre un terme à cette situation. Le SNALC, syndicat indépendant et représentatif des professeurs des lycées et collèges, a décidé cette année de présenter une liste d'union avec le SNE, syndicat d'instituteurs faisant partie, comme le SNALC, de la CSEN, Confédération Syndicale de l'Education Nationale.

Nous entendons agir pour réduire les déplacements des stagiaires, pour mettre fin aux affectations dans les établissements difficiles, pour que la priorité soit donnée, dans la formation des professeurs, aux travaux sur le terrain dans les classes des tuteurs et autres conseillers, pour refuser le jargon et le verbalisme d'un discours pédagogique sans valeur scientifique, pour faire respecter la liberté pédagogique des professeurs, fondement de leur responsabilité et de leur autorité, et pour exiger, lors de la titularisation, des jurys indépendants de l'IUFM. B. A.

Stagiaires IUFM Déjà les demandes de 1ère Affectation pour la Rentrée 95

ATTENTION : si vous êtes stagiaire 2ème année en première affectation de titulaire à la rentrée 95, c'est au plus tard le 15 décembre qu'il vous va falloir déposer vos vœux de première affectation. N'oubliez pas que vous risquez une affectation en extension très loin de ces vœux... Il est absolument indispensable de prendre contact avec les élus et permanents du SNALC qui pourront vous indiquer les "barres" de l'an dernier et vous conseiller au mieux dans vos vœux pour vous éviter une affectation catastrophique. Prenez contact avec nous au 45.23.05.14.

Venez à la réunion de conseils et d'informations au Lycée Schweitzer, 11 allée Valère Lefebvre 93340 Le Raincy le mercredi 7 décembre 94, permanence de 13H30 à 17H.

Si vous ne l'avez pas encore reçu, demandez au 45.23.05.14 un exemplaire de notre numéro spécial Mutations et Premières Affectations.

A la différence d'autres syndicats le SNALC qui connaît bien les difficultés des stagiaires, en particulier les difficultés financières, n'a jamais refusé de donner une "barre", un calcul de barème ou un conseil à un stagiaire: vous serez les bienvenus.

Si par ailleurs vous renvoyez la fiche syndicale que vous trouverez en page 5, les élus du SNALC vérifieront et défendront votre demande en mars-avril puis en mai-juin dans les Formations Mixtes Paritaires Nationales où le SNALC, le SGEN et le SNES sont les seuls à siéger avec droit de vote. Dans ces Formations Paritaires nous défendrons prioritairement, c'est bien normal, nos stagiaires adhérents, mais nous n'avons, là encore, jamais refusé une vérification ou une information. Jean Claude Gouy

Stagiaires IUFM
Le 5 décembre 94
Soutenez notre action
pour un syndicalisme
indépendant
Votez pour les listes
présentées par le
SNALC-CSEN,
VOTEZ POUR LES
LISTES D'UNION
DU SNALC ET DU SNE

Le choix de la Demande
Convenance personnelle: si vous êtes célibataire, ou si votre conjoint ne travaille pas.
Convenance Géographique, si vous

êtes dans les conditions précédentes et vous souhaitez accumuler des points pour obtenir dans l'avenir une mutation dans un département très demandé.

Rapprochement de Conjoint, si votre conjoint est fixé professionnellement ou si il est inscrit à l'ANPE après activité professionnelle.

Poste Double, si votre conjoint est dans l'Education Nationale.

Autorité Parentale Unique, si vous élevez seul(e) un ou plusieurs enfants.

Maintien dans l'Académie de Créteil

Les Stagiaires PLC2 d'anglais, lettres modernes, génie électrique et génie mécanique peuvent demander un maintien dans l'académie de Créteil. Ils doivent dans ce cas ne formuler leurs vœux que sur l'académie en terminant par un vœu: "tout poste dans l'académie".

Calcul de votre Barème

Un stagiaire célibataire a un barème de 61points si il est agrégé et de 41 points si il est certifié. Le rapprochement de conjoint peut vous donner droit à 60 points supplémentaires auxquels vous pouvez ajouter 10 points pour le 1er enfant, 10 autres pour le second et 20 autres pour chaque enfant supplémentaire. Si vous étiez l'an passé allocataire IUFM, vous avez droit à 10 points supplémentaires, quelle que soit votre demande. Si votre situation est plus complexe, appelez le 45.23.05.14 pour calculer votre barème.

Extension de Vœux

Attention, si vous êtes stagiaire et qu'il n'est pas possible de satisfaire vos vœux avec votre barème, le Ministère procédera à une extension de vœux à partir de votre premier vœu, d'abord aux académies proches puis aux plus éloignées. Il importe donc de faire des vœux raisonnables, c'est-à-dire de calculer votre barème et de le confronter aux barres du mouvement de l'an passé (tableau ci-contre) en tenant compte du fait que l'an passé un certifié célibataire stagiaire avait 35 points et un agrégé 55 points. Si vous êtes affecté comme TA dans une académie, il vous faudra attendre souvent le début du mois de septembre pour connaître votre établissement. Attention le Ministère n'a pas pris l'engagement formel de ne pas affecter des TA débutants en zone difficile voire même sensible.

BARRES ACADÉMIQUES Mutations 94										
DISCIPLINES	Seine & Marne			Seine St Denis			Val de Marne			TA
	LYC	CLG	TR	LYC	CLG	TR	LYC	CLG	TR	
Allemand	60	50	55	55	75	45	-	105	75	35
Anglais	35	35	35	35	35	35	65	60	70	35
Arts Plastiques	-	75	-	-	135	110	-	155	150	35
Documentation	95	130	-	165	170	-	660	280	-	35
Eco-Gestion A	120	-	-	100	-	-	865	-	-	80
Eco-Gestion B	60	-	-	60	-	-	90	-	-	35
Eco-Gestion C	35	-	-	35	-	-	125	-	-	-
EPS Femmes	115	35	65	35	35	35	75	75	55	35
EPS Hommes	35	35	45	35	35	35	35	35	50	35
Espagnol	35	35	35	70	35	35	95	90	-	35
Histoire-Géographie	75	35	55	55	35	60	105	85	755	35
Lettres Classiques	135	45	55	135	100	100	-	80	-	45
Lettres Modernes	55	35	35	95	35	60	145	130	120	35
Mathématiques	55	35	35	50	35	35	100	45	65	35
Musique	-	35	60	-	35	55	-	35	35	-
Philosophie	95	-	125	125	-	-	260	-	-	80
Physique	45	45	45	35	35	35	55	45	70	35
Sciences Naturelles	45	35	35	55	35	35	80	65	35	35

Hors-Classe des Agrégés et Accès au Grade d'Agrégé par Liste d'Aptitude

Premier Groupe de Travail Académique
le 19 décembre 94

Si vous souhaitez que le SNALC intervienne en votre faveur, demandez et renvoyez votre fiche syndicale au Snalc-Créteil, 19 chemin de Chelles 77410 Claye-Souilly. N'oubliez pas qu'il n'y pas d'acte de candidature, il importe donc, si vous êtes Certifié 11ème échelon ou Certifié Hors-Classe (pour l'accès au grade d'Agrégé par promotion interne) ou si vous êtes Agrégé 11ème échelon (pour le grade d'Agrégé Hors-Classe), de vous faire connaître de votre inspecteur, d'envoyer à M le Recteur de l'Académie une lettre sollicitant l'examen de votre candidature au grade d'Agrégé ou au grade d'Agrégé Hors-Classe, et de faire suivre le dossier par une organisation syndicale. Le Snalc demande que soit élaboré et publié un barème national.

Pour votre Mutation

Avant formuler vos vœux, calculez votre barème et prenez connaissance des Barres Académiques en page 4.

Les vœux sont à saisir par Minitel (36 14 CRETEL N° decompte 0001F) au plus tard le 15 décembre 94.

N'oubliez pas de nous envoyer la Fiche Syndicale en page 5

Les élus du Snalc pourront vérifier votre barème et éventuellement le faire rectifier par le Ministère durant les commissions des mois de Mars et d'Avril. En Mai et en Juin ils pourront intervenir en commission pour vous permettre d'obtenir la meilleure affectation possible en fonction de votre barème. Chaque année de nombreuses mutations sont rendues possibles grâce au travail de vos représentants syndicaux, plus nombreuses sont encore les améliorations obtenues par rapport aux premières propositions du Ministère. Ne vous privez pas de ce soutien.

Mutations, 1ères Affectations Barème 1994-95

BAREME FIXE	CONVENANCE GÉOGRAPHIQUE
GRADE Agrégé=40, Bi-Ad=30, Certifié=20, AE=10pts	10pts/demande non satisfaite
ÉCHELON au 30/08/94 7pts/échelon Minimum=21pts	+ Forfait de 10pts à partir de la 6ème demande
CLASSE: Hors Classe=49pts / Classe Exceptionnelle=77pts	RAPPROCHEMENT DE RÉSIDENCE: 20pts
STABILITÉ:	+10pts/enfants (2 premiers)+20pts/enfants(les autres)
Stabilité dans le Poste 10pts/an +25 pts à partir de 5 ans	POSTE DOUBLE OU RAPPROCHEMENT DE CONJOINT
Stabilité comme TA 10pts/an + 10pts à partir de 5 ans	Stagiaires IUFM et Réintégrations: 60pts
Stabilité comme TR 20pts/an + 20pts à partir de 5 ans	Titulaires, en fonction de l'éloignement actuel:
Stabilité en ZEP 3ans=50pts/4ans=65pts/5ans=80pts	-2 départements ou TA dans la Région Parisienne: 40pts
Stabilité Zone Sensible depuis le 1/9/92: 200pts	-Conjoint d'une Académie limitrophe: 60pts sinon 80pts
AUTRES BONIFICATIONS	-Pour Poste Double uniquement:même département 25pts
Agrégé titulaire pour Lycées de son département: 50pts	+Années de séparation:
Stabilisation de TA sur son département: 50pts	25pts/an(3 premières)+30pts(4ème)+40pts/an(au delà)
Mesure de Carte Scolaire ou Cas Médical: 600pts	+10pts/enfants (2 premiers)+20pts/enfants(les autres)
Lauréat Concours 94 Marié et +35ans au 1/9/94: 30pts	AUTORITE PARENTALE UNIQUE: 30pts
Stagiaire IUFM Ancien Allocataire IUFM: 10pts	+10pts/enfants (2 premiers)+20pts/enfants(les autres)

Le Courrier du Snalc-Créteil

oooooooooooooooooooooooooooo

Bulletin Académique du Snalc-Créteil

19, chemin de Chelles

77410 Claye-Souilly

Tél et Fax : 60 27 94 89

Directeur de Publication: Norbert Rebmann

Maquette: Alain Moraine

Imprimé par Martinet, 28 rue de Trévise

75009 Paris

CPPAP n°4034 D 73 S ISSN 1256-6616

Trimestriel 12 F Abonnement 1 an: 40F

Abonnement compris dans la cotisation au Snalc-Créteil

*Pour être conseillé et informé,
soutenu et défendu en commission et
être rapidement averti de votre
nouveau poste, n'oubliez pas de nous
renvoyer votre cotisation.*

Bulletin d'Adhésion en page 2

oooooooooooooooooooooooooooo

**Pour bénéficier de la déduction
fiscale de 30% de votre cotisation**

**Renvoyez votre bulletin
d'adhésion avant le 31 décembre**